



Cette unité hydrographique se caractérise par une forte proportion de forêts et prairies, une faible densité de population, un aléa érosif faible à moyen et la présence de nombreux petits cours d'eau dans sa partie sud.

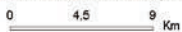
Les pressions liées à l'élevage (fortes en amont du bassin), la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières, l'influence du canal de la Marne à la Saône, les barrages réservoirs de Charmes, de la

Mouche et de la Liez (conflits d'usages) et l'industrie des traitements de surface sur la Traire sont autant de facteurs défavorables pour la qualité du milieu.

La masse d'eau de la Traire (R107) fait l'objet d'un report de délai à 2021 pour l'atteinte du bon état. Sur les autres masses d'eau, en particulier sur la Suize (R108), le Val de gris (R105A et 105C) et la Mouche (R104C et 104E), l'objectif est d'atteindre le bon état en 2015.

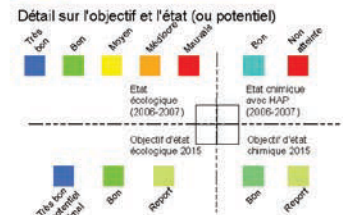
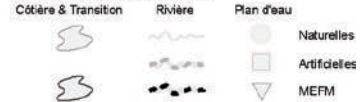


Masses d'eaux superficielles



#### Légende :

##### Masses d'eaux superficielles



##### Occupation du sol

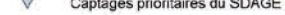


##### Masses d'eaux souterraines

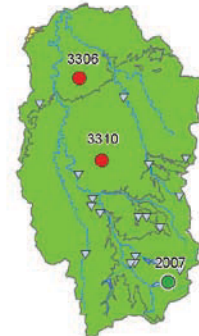
Objectif (délai d'atteinte du bon état)



Etat 1995-2005



Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesures	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 22 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • amélioration de 2 ouvrages > 2000 Eh (10 000 eh) • fiabilisation de 9 ouvrages < 2000 Eh impactant le milieu naturel (4 000 eh)	R105c, 106, 107 ; 109 (50%)	C	
	4	Animation, contrôle ou gestion/planification de l'assainissement des EU • maintenir le bon fonctionnement de 60 ouvrages	UH	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • agglomérations >2000 eh (6 agglos ; 10000 eh supplémentaires à traiter)	R105c, 106 à 108	C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation ou création de systèmes collectifs pour 25 collectivités (3300 eh au niveau des sources de la Traire, du Rognon, de la Suize et de la Marne)	R107 à 109	C	
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH	C,P	●
Industries et artisanats 0,2 M€*	10	Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels • traitements de surface, métallurgie, activités mécaniques • études et dispositifs complémentaires pour le traitement des rejets en phosphore (5 à 10 établissements) : partie amont de la Marne • études pour supprimer les rejets des traitements de surface (>20 établissements)	R106a R107 Nogentais: vallée de la Traire	I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbains • 1 site (agro alimentaire) aux sources de la Marne	R104a	I,C	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 12 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • tendre vers une agriculture intégrée sur l'ensemble du territoire : développer les techniques alternatives réduisant l'usage des pesticides • agir en priorité dans les AAC dans le cadre d'un plan d'action professionnel déclinant la charte départementale	UH	A,E	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations • sécuriser les équipements des exploitations (aire de remplissage, cuve de rinçage, local de stockage)	UH	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisants par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • région d'élevage du Bassigny, amont des barrages réservoirs	UH	A	
	19	Suppression ou réduction forte des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • plans d'action dans les AAC prioritaires: pilotage adapté, observatoire des pratiques, maintien voire développement des surfaces sans intrant, et au cas par cas maîtrise de l'usage des sols par la collectivité	UH	A,C E	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • suivre les pratiques et former les opérateurs.	UH	A,E	
Transferts 17 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • systématiser dans les AAC, et couvrir 80 à 90 % de la surface sur le reste de la SAU (21 000 ha / an)	toutes ME sout.	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • extension à tous les cours d'eau, au-delà de la conditionnalité (zone vulnérable)	UH	A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières et plans d'eau 17 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - et maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau de l'UH	R104c, 106a, 108	C,P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau		C,P	
Zones humides 2 M€*	31	Entretien et / ou restauration de zones humides	R108, 109, 110	C,P	
<b>Gestion quantitative</b>					
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de l'eau • règlement de gestion quantitative et qualitative des eaux du secteur de Langres	amont de l'UH	E,C	
<b>Connaissance</b>					
Connaissance 0,2 M€*	38	Acquisition de connaissances • hydrogéologie des calcaires karstiques	UH	tous	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction	R104a, 106a, 107 à 109	tous	●
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance 1 M€*	40	Actions territoriales • promouvoir une gouvernance locale adaptée (contrats, SAGE), démarche de pays	Sud de l'UH	E,C	
Total UH = 72 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :

- E = Etat et ses établissements publics,
- C = Collectivités et leurs établissements publics,
- I = Industriels & artisans,
- A = Agriculteurs,
- P = Propriétaires

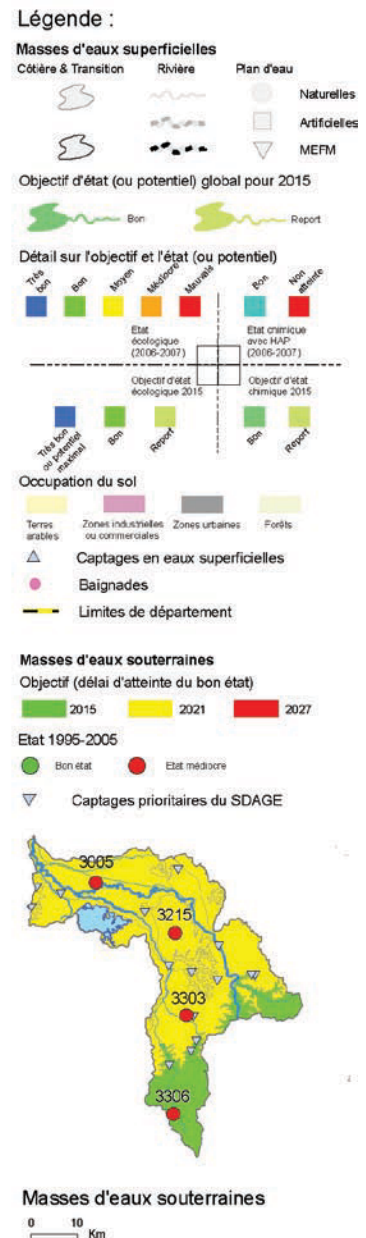
\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Cette unité hydrographique se caractérise par une forte proportion de forêts et de prairies, une faible densité de population, un aléa érosif important sur la Blaise (d'où la présence de matières en suspension) et la présence de petits cours d'eau.

Les pressions liées à l'élevage et à la culture ainsi que la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières sont autant de facteurs impactant la qualité de l'eau.

**La Marne (R106B, R113A et R113B) et la Blaise (R114, R116 et R117)** sont influencées par le lac du Der. Les unités d'extraction de granulats sont nombreuses entre Saint-Dizier et Vitry-le-François. Toutes les masses d'eau superficielles de cette unité ont un objectif de bon état en 2015, néanmoins des efforts importants sont à consentir pour améliorer la qualité écologique (concernant l'hydromorphologie) sur **l'Orconté (R118), la Blaise et la Marne.**



Masses d'eaux superficielles  
0 4.5 9 Km

Masses d'eaux souterraines  
0 10 Km

## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesures	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 27 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 5 ouvrages (20 000 eh) • 6 ouvrages (2 400 eh impactant le milieu naturel)	R113A, 106B, 116, 118	C	
	4	Animation, contrôle ou gestion/planification de l'assainissement des EU • maintenir le bon fonctionnement de 45 ouvrages	UH	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usées • agglomérations >2000 eh (8 aggllos ; 15 000 eh supplémentaires à traiter)	R113A	C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation ou création de systèmes collectifs pour 5 collectivités (900 eh)	R116,112, 113A	C	
<b>Industries et artisanats</b> 0,2 M€*	10	Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels • traitements de surface, transformation de métaux et activités mécaniques • valorisation et élimination des sables de fonderie, mise en circuit fermé des eaux de refroidissement, dispositifs de traitement des eaux pluviales (de 5 à 10 établissements)	R113A, R106, R114	I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbains • 1 site sur la Mame (agglomération de Vitry-le-François)	R113B	I,C	●
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 12 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles (région polyculture -élevage) • tendre vers une agriculture intégrée sur l'ensemble du territoire : développer les techniques alternatives réduisant l'usage des pesticides • agir en priorité dans les AAC dans le cadre d'un plan d'action professionnel déclinant la charte départementale	UH	▲	A,E ●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations • sécuriser les équipements des exploitations (aire de remplissage, cuve de rinçage, local de stockage)		■	A ●
	18	Réduction des apports en fertilisants par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • partie amont et centre dans le 52		■	A
	19	Suppression ou réduction forte des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • plans d'action dans les AAC prioritaires: pilotage adapté, observatoire des pratiques, maintien voire développement des surfaces sans intrant, et au cas par cas maîtrise de l'usage des sols par la collectivité		▲	A,C E ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • suivre les pratiques et former les opérateurs.		■	A,E ●
<b>Transferts</b> 12 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • systématiser dans les AAC, et couvrir 80 à 90 % de la surface le reste de la SAU (14 000 ha / an) (concerne toutes les masses d'eau souterraines)	UH	▲	A ●
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • extension à tous les cours d'eau, au-delà de la conditionnalité (zone vulnérable)	UH		A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
<b>Rivières et plans d'eau</b> 16 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	UH		A
	27	Action spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et / ou la préservation des espèces • restaurer la fonctionnalité des annexes de la Marne et de la Blaise • règles de gestion du Der (restitution) plus écologiques: enjeu transversal du bassin Marne/ensemble des ME aval	R106B, R113A-B, R114, R117		C,P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • sur Marne et Blaise			C,P
<b>Zones humides</b> 10 M€*	31	Entretien et / ou restauration de zones humides • prairies humides de fond de vallées et ripisylves • zone RAMSAR du PERTHOIS et du DER	R117à119, R113B		C,P
<b>Gestion quantitative</b>					
<b>Rareté de la ressource</b>	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource • gestion équilibrée de l'irrigation dans le Perthois	R116, R113A	■	A
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 0,3 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction	R113A, 106B, 114, 115	tous	●
<b>Total UH = 77 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



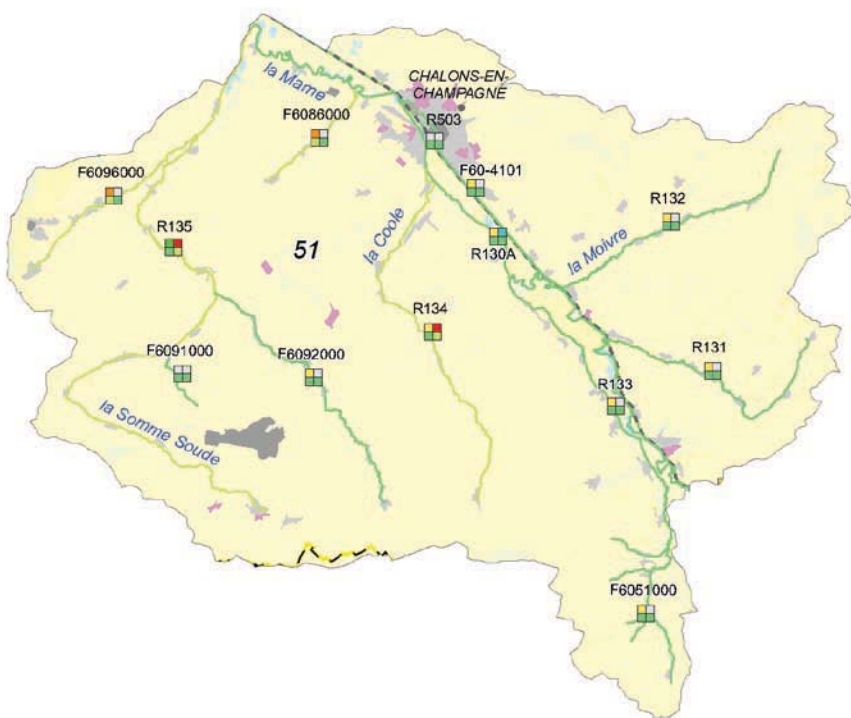


Cette unité hydrographique se caractérise par une faible densité de population, un aléa érosif faible (sauf en zone viticole près de Vertus), des zones humides alluviales importantes et un secteur agricole non drainé.

Les pressions liées aux cultures (qui représentent 90 % de l'occupation du sol) la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières (**Somme-Soude, R135**), les cours d'eau exutoires de la nappe souterraine de la Craie très sensibles aux assècs sur un

secteur où les cultures légumières de plein champs peuvent être irriguées, sont des facteurs défavorables pour la qualité des milieux aquatiques.

Les masses d'eau superficielles de ce secteur ont un objectif de bon état en 2015, néanmoins, des efforts considérables sont à consentir pour améliorer la qualité écologique des milieux notamment sur l'hydromorphologie (**Somme-Soude**). **La masse d'eau souterraine 3208** fait l'objet d'un report de délai à 2021 pour l'atteinte du bon état.

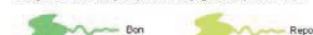


#### Légende :

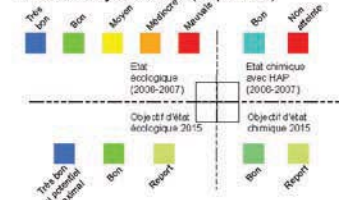
##### Masses d'eaux superficielles



##### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



##### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



##### Occupation du sol



##### Masses d'eaux souterraines

##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE





















Masses d'eaux superficielles







Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesures	M	G	Mesures clefs	Localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>								
Eaux usées des collectivités 8 M€*	2		Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 2 ouvrages (1100eh impactant le milieu naturel) ; sources Guenelle et Somme Soude	R133 R135			C	
	5		Amélioration des réseaux d'assainissement d'eaux usées • agglomérations >2000 EH (2 agglos ; 15000eqh supplémentaires à traiter)	R130A R135			C	
Eaux pluviales des collectivités 0,9 M€*	8		Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH			C, P	
Industries et artisans 5 M€*	9		Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • 15 sites viticoles soit 7% de la pollution produite sur ce secteur ; matières organiques	R135			I	
	10		Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels • activité vinicole et agroalimentaire (45 établissements) ; maîtrise des épandages (agro-industrie, boues, viticulture)	R132 à 135			I	
	11		Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbains • agglomération de Chalons-en-Champagne	R130A			I,C	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>								
Apports de fertilisants et pesticides 26 M€*	16		Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • grandes cultures et cultures industrielles : mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières ; Agir en priorité dans les AAC • promouvoir la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rang et interrang) en 2015 sur 50% de chaque exploitation (en priorité AAC) et pas de pesticides sur 50% des surfaces en AOC des AAC, dates d'interdiction d'application d'herbicides et enherbement des tounières (arrêté interdépartemental et plan eau)	UH			A,E	
	17		Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations • sécuriser les équipements (aire de remplissage, cuve de rinçage, local de stockage)				A	
	18		Réduction des apports en fertilisants par le renforcement des bonnes pratiques agricoles				A	
	19		Suppression ou réduction forte des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • plans d'action dans les AAC prioritaires : maintien voire développement des surfaces sans intrant, maîtrise de l'usage des sols par les collectivités + c.f n°15				A C E	
	20		Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • développer des plans d'action dans les AAC prioritaires : pilotage adapté, observatoire des pratiques et assolements ; Suivre les pratiques et former les opérateurs				A E	
Transferts 23 M€*	21		Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • systématiser dans les AAC, couvrir 80 à 90 % du reste de la SAU (30 000 ha/an)	UH			A	
	22		Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • extension à tous les cours d'eau, au delà de la conditionnalité (zone vulnérable)				A	
	23		Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage • dans les vignobles recueillir et traiter de manière appropriée (dimensionnement des bassins de décantation et aménagements parcellaires) les eaux de ruissellement des secteurs impactant le milieu naturel ou les ressources en eau potable.	R131,135			A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>								
Rivières et plans d'eau 10 M€*	25		Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • entretenir et protéger les annexes hydrauliques de la Marne et de la Guenelle • réduire les surfaces plantées de peupleraies en bord de cours d'eau	R130A R133			C P	
	28		Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R134,135			C,P	
Zones humides 6 M€*	32		Entretien et/ou restauration de zones humides • opérations pilotes de gestion des fuseaux de mobilité (peupleraies)	R133, R135 R130A			C P	
<b>Gestion quantitative</b>								
Rareté de la ressource	34		Études ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • gestion collective de l'irrigation par bassin versant cours d'eau alimentés par la nappe de la craie et sensibles aux assecs notamment Coole et Somme-Soude	UH			E C,P A	
	35		Réduction des prélèvements d'eau • réduire / limiter les prélèvements si confirmation des déficits chroniques (études)	R134 R135			A,E	
Inondations	36		Maintien ou restauration de zones d'expansion de crues • fuseau de mobilité de la Marne de Vitry à Epemay	R130A R133			C,E	
<b>Connaissance</b>								
Connaissance 0,2 M€*	38		Acquisition de connaissances • Approfondissement de la connaissance du fonctionnement de la nappe de la craie			tous		
	39		Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction	R130,134, 135		tous		
<b>Total UH = 80 M€</b>								

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Dans cette unité hydrographique, des cours d'eau diversifiés, la présence de bois et forêts ainsi que de zones humides alluviales concourent à la présence de milieux aquatiques remarquables.

Les principales pressions sur ce territoire sont liées à la culture de la vigne, à la vinification et à une forte densité de population. Ces pressions sont accentuées par la topographie du milieu (fortes pentes) et la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières.

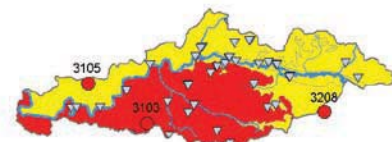
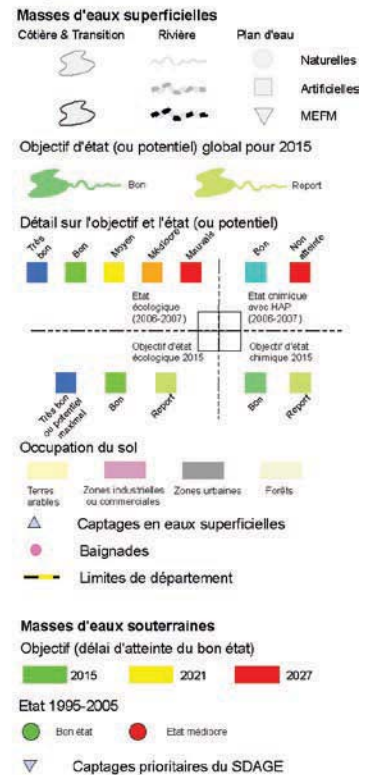
La masse d'eau superficielle du **Cubry (R130C)** fait l'objet d'un report de délai à 2021 pour l'atteinte du bon état. Sur **la Livre (R136)**, **la Marne (R130B et 137)** et **la Semoigne (R138)**, des efforts restent à faire pour améliorer la qualité des milieux en termes de physico-chimie et /ou d'hydromorphologie.

On notera également la présence de la prise d'eau de l'Aqueduc de la Dhuis et le caractère navigable de la Marne en aval de Cumières.

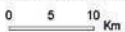
1



#### Légende :




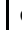
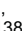








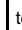
Masses d'eaux superficielles






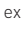
Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesures	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
<b>Eaux usées des collectivités</b> 24 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 3 ouvrages > 2000 eh (11 000 eh) ; 17 ouvrages < 2000 eh impactant le milieu naturel) ; sources du Cubry, Surlélin, Semoigne et Livre	R130B R130C; R136 à 139		C	
	4	Animation, contrôle ou gestion/planification de l'assainissement des EU • maintenir le bon fonctionnement de 50 ouvrages	UH		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usées • agglomérations >2000 eh (8 agglôs ; 14000eqh supplémentaires à traiter)	R130B, R137		C	
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation ou création pour 15 collectivités (3000eh)	R137 à 140, R130B		C	
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 9 M€*	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH		C,P	
<b>Industries et artisans</b> 3 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • 300 sites viticoles soit 15 % de la pollution matières organiques produite sur ce secteur	UH		I	
	10	Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels • activité viticole:1000 pressoirs dans la Marne et l'Aisne			I	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux urbains • 25% de la pollution viticole traitée en station urbaine (dont Epernay, Ay, Charly)	R130B, R137		I, C	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>						
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 37 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • grandes cultures et cultures industrielles : mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'ensemble des filières • promouvoir la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rang et interrang) en 2015 sur 50% de chaque exploitation (en priorité AAC) et pas de pesticides sur 50% des surfaces en AOC des AAC ; dates d'interdiction d'application d'herbicides et enherbement des tournières (arrêté interdépartemental et plan eau)	R136, 130C, 138		A,E	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations • sécuriser les équipements (aire de remplissage, cuve de rinçage, local de stockage)	UH		A	
	19	Suppression ou réduction forte des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • plans d'action dans les AAC prioritaires : maintien voire développement des surfaces sans intrant, maîtrise de l'usage des sols par les collectivités + cf n°15			A,C E	
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • plans d'action dans les AAC prioritaires : pilotage adapté, observatoire des pratiques et des assolements ; Suivre les pratiques et former les opérateurs			A E	
<b>Transferts</b> 58 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • systématiser dans les AAC, couvrir 80 à 90 % pour le reste de la SAU (30 000 ha/an)	UH		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • extension à tous les cours d'eau, au-delà de la conditionnalité (zone vulnérable)			A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage • dans les vignobles recueillir et traiter de manière appropriée (dimensionnement des bassins de décantation et aménagements parcellaires) les eaux de ruissellement des secteurs impactant le milieu naturel ou les ressources en eau potable	R136, 130C, 138		A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
<b>Rivières et plans d'eau</b> 19 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • replanter des haies et des ripisylves dans les cours d'eau du vignoble pour maîtriser les apports en MES venant du vignoble • réduire les surfaces plantées de peupliers en bord de cours d'eau	R130B, 137 139,140		C P	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • recréer des annexes hydrauliques, éloigner les peupliers des bordures de cours d'eau, règles de gestion plus écologique de l'aqueduc de la Dhuis				
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R138, 139,141		C P	
<b>Zones humides</b> 2 M€*	31	Entretien et /ou restauration des zones humides • opérations pilotes de gestion des fuseaux de mobilité de la Marne	R130B		C P	
<b>Connaissance</b>						
<b>Connaissance</b>	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction	R138, 139,141		tous	
<b>Gouvernance</b>						
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • promouvoir une gouvernance locale adaptée (contrats, SAGE) avec enjeux spécifiques locaux liés à l'activité vini-viticole, petits cours d'eau	UH		E,C P	
Autres 0,1 M€ ; Total UH = 153 M€						

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics, I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)





Cette unité hydrographique est caractérisée par une faible densité de population, des forêts en tête de bassin, la présence de petits cours d'eau et de zones alluviales qui sont autant de facteurs favorables pour la qualité de l'eau.

L'élevage et la culture (66 % de l'occupation du sol), la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières et un risque érosif fort à très fort sont des facteurs défavorables au bon état des milieux aquatiques.

Les masses d'eau superficielles de ce secteur présentent un objectif de bon état en 2015. Cependant, des efforts considérables restent à faire pour améliorer la qualité de certaines masses d'eau (**Ourcq, et Clignon**) – sur les paramètres biologie et chimie.

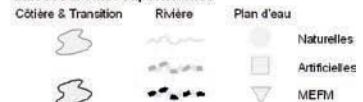
**La masse d'eau souterraine 3105** fait l'objet d'un report de délai à 2021 pour l'atteinte du bon état.

**L'Ourcq** est influencée par la présence du canal du même nom.



#### Légende :

##### Masses d'eaux superficielles



##### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



##### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



##### Occupation du sol



##### Masses d'eaux souterraines

##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



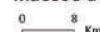
##### Captages prioritaires du SDAGE

















Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines







## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesures	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 20 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 2 ouvrages (6000 eh) • 6 ouvrages (6000 eh impactant le milieu naturel)	R144 R146		C
	4	Animation, contrôle ou gestion/planification de l'assainissement des EU • maintenir le bon fonctionnement de 20 ouvrages	UH		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • agglomérations >2000 eh (1 agglo ; 1800 eh supplémentaires à traiter) ; sources de l'Ourcq	R144		C
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation ou création de systèmes collectifs pour 15 collectivités (6000 eh) ; sources de l'Ourcq et du Clignon	R144, 145		C
Eaux pluviales des collectivités 2 M€*	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH		C, P 
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 9 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • tendre vers une agriculture intégrée sur l'ensemble du territoire, développer les techniques alternatives réduisant l'image des pesticides • agir en priorité dans les AAC dans le cadre d'un plan d'action professionnel déclinant la charte départementale			A, E 
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations • sécuriser les équipements des exploitations (aire de remplissage, cuve de rinçage, local de stockage)	UH		A 
	18	Réduction des apports en fertilisants par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • plans d'action dans les AAC prioritaires : pilotage adapté, observatoire des pratiques et des assolements, maintien voire développement des surfaces sans intrant, maîtrise de l'usage des sols par les collectivités			A, C, E 
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • développer des plans d'action dans les AAC prioritaires : pilotage adapté, observatoire des pratiques et des assolements • suivre les pratiques et former les opérateurs	R144		A, E 
Transferts 18 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • à systématiser dans les AAC, pour le reste de la SAU (14 900 ha/an) couvrir 80 à 90 % de la surface	UH		A 
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • extension à tous les cours d'eau, au-delà de la conditionnalité (zone vulnérable)			A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage • implantation d'hydraulique douce (Clignon)	R145		A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières et plans d'eau 12 M€*	26	Animation, diagnostics, études, suivi de la restauration et l'entretien des cours d'eau • effacement d'ouvrages sur l'Ourcq aval	UH		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • effacement d'ouvrages sur l'Ourcq amont et le Clignon pour assurer un débit suffisant dans l'Ourcq aval (restauration de la capacité d'accueil du milieu)	UH		
Zones humides 2 M€*	31	Entretien et / ou restauration de zones humides • restaurer les zones humides naturelles en fond de vallées et préserver les surfaces plantées en peupleraies	UH		C, P
<b>Connaissance</b>					
Connaissance	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction	R144, R145		tous 
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance 1 M€*	40	Actions territoriales • enjeux spécifiques locaux (érosion, influence des prélèvements du canal de l'Ourcq, petits cours d'eau)	UH		tous

Autres = 1,6 M€ ; Total UH = 66 M€

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E = Etat et ses établissements publics,  
C = Collectivités et leurs établissements publics,  
I = Industriels & artisans,  
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Cette unité hydrographique est caractérisée par la présence de forêts et de prairies en tête de bassin, une faible densité de population, un aléa érosif moyen et la présence de nombreux petits cours d'eau.

Les pressions liées à l'élevage et aux cultures (qui représentent 45 % de l'occupation du sol), la présence d'ouvrages hydrauliques et l'influence du canal de la

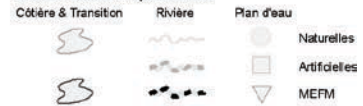
Marne au Rhin sont les principaux facteurs de risque de détérioration de la qualité de l'eau.

Toutes les masses d'eau superficielles de ce secteur ont un objectif de bon état en 2015. Pour certaines d'entre elles, **Chee (R124 et R125) et Viere (R126)**, des efforts particuliers sont néanmoins à consentir pour atteindre l'objectif.



#### Légende :

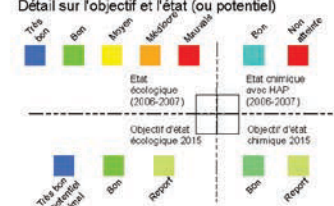
##### Masses d'eaux superficielles



##### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



##### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



##### Occupation du sol



##### Masses d'eaux souterraines

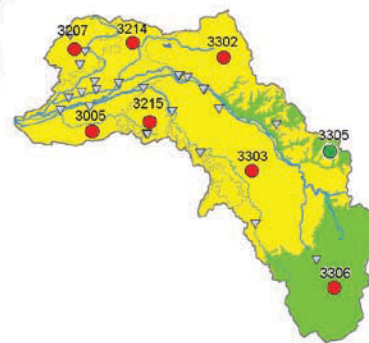
##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



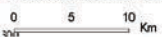
##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesures	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
Eaux usées des collectivités 24 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 2 ouvrages <5000 eh • 4 ouvrages <2000 eh impactant le milieu naturel ; sources de la Saulx, de l'Ormain et de la Bruxenelle	R120 à 122A R125,128	C		
	4	Animation, contrôle ou gestion/planification de l'assainissement des EU • maintenir le bon fonctionnement de 30 ouvrages	UH	C		
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • agglomérations >2000 eh (4 agglos ; 12000 eh supplémentaires à traiter)	R121	C		
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation ou création de systèmes collectifs pour 25 collectivités (4500 eh) • sources de la Chée, de l'Ormain, de la Vière et de la Saulx	70% sur R122A et R124	C		
Industries et artisanats 0,6 M€*	10	Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels • agroalimentaire (<5 sites) et traitements de surface (<5 sites)	R120 R122B	I	●	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux urbains (pollution accidentelle) • agglos de Bar le Duc, Revigny / Ormain	R122B R123	I, C	●	
	12	Prévention de pollution accidentelle d'origine industrielle ou artisanale (eaux pluviales) • études et maîtrise des rejets de la zone industrielle de Vitry le François	R127	I, C	●	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>						
Apports de fertilisants et pesticides 15 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles (polyculture et élevage) • tendre vers une agriculture intégrée sur l'ensemble du territoire : développer les techniques alternatives réduisant l'usage des pesticides • agir en priorité dans les AAC dans le cadre d'un plan d'action professionnel déclinant la charte départementale, cas particulier du karst et des zones d'engouffrement (est - sud/est de l'UH)	UH	▲	A E	●
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations • Sécuriser les équipements (aire de remplissage, cuve de rinçage, local de stockage)		■	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisants par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A	
	19	Suppression ou réduction forte des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • plans d'action dans les AAC prioritaires : maintien voire développement des surfaces sans intrant, et au cas par cas maîtrise de l'usage des sols par la collectivité		▲	A,C E	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • plans d'action dans les AAC prioritaires : pilotage adapté, observatoire des pratiques et des assolements ; suivre les pratiques et former les opérateurs.		▲	A,E	●
Transferts 21 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • systématiser dans les AAC, couvrir 80 à 90 % du reste de la SAU (26 000 ha /an)	UH	▲	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • extension à tous les cours d'eau, au-delà de la conditionnalité (zone vulnérable 51)	UH		A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
Rivières et plans d'eau 13 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • éloigner les peupleraies des cours d'eau et reconquérir de vraies ripisylves	Chée, Vière		C,P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R120, 121, 127		C,P	
Zones humides 17 M€*	31	Entretien et /ou restauration de zones humides • opérations pilotes de gestion de fuseaux de mobilité (sources de la Bruxenelle et de la Vière, Chee, Saulx et Ormain)	UH		C,P	
<b>Gestion quantitative</b>						
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de l'eau • étude d'incidence des 7 prélèvements du canal de la Marne au Rhin sur l'Ormain	R122,123 R504	■	E,C	
Inondations	36	Maintien ou restauration des zones d'expansion des crues • partie aval après confluence	UH		C,P	
<b>Connaissance</b>						
Connaissance 0,3 M€*	38	Acquisition de connaissances • hydrogéologie : calcaires karstiques	UH	■	tous	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction	R120,122B 123,124,127			●
<b>Gouvernance</b>						
Gouvernance 1 M€*	40	Actions territoriales • enjeux spécifiques locaux (AEP secteur Bar le Duc, protection des zones karstiques, richesses biologiques)	nord et centre UH		tous	
<b>Total UH = 92 M€</b>						

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)